

Rapport final d'exécution
du Projet NIG/013
« Aide Alimentaire »



décembre 2001

SAIDOU OUA
Consultant

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES DANS LE TEXTE

AGR	:	Activités Génératrices des Revenus
CCA	:	Cellule Crises Alimentaires
CR	:	Cellule Régionale
CSR	:	Cellule Sous – Régionale
CILSS	:	Comité Inter – Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CMC	:	Commission Mixte de Concertation Etat – Donateurs
FAO	:	Organisations des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FCD	:	Fonds Commun des Donateurs
GDL	:	Grand Duché du Luxembourg
LD	:	Lux – Development S.A
OPVN	:	Office des Produits Vivriers du Niger
O.P	:	Organisation des Producteurs
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
SAP	:	Système d’Alerte Précoce
SAP/GC	:	Système d’Alerte Précoce et de Gestion des Catastrophes
REDES	:	Réseau d’Etudes en Développement Economique et Social (Bureau d’Etudes)

SOMMAIRE

Titres

Résumé.....	4
I – Contexte et justification.....	5
II – Déroulement de l’opération.....	7
2.1 Choix des zones bénéficiaires.....	7
2.2 Situation de départ des zones bénéficiaires.....	7
2.2.1 L’arrondissement de Ouallam.....	7
2.2.2 L’arrondissement de Filingué.....	7
2.2.3 Les Organisations des Producteurs appuyées par le Projet	
INTRANTS de la FAO.....	8
2.3 Achat du mil.....	9
2.4 Dispositif de Sécurité Alimentaire au Niger	11
2.5 Répartition de l’aide alimentaire au niveau	
des zones bénéficiaires	13
2.6 Transport.....	15
2.7 Suivi par Lux – Development et les partenaires	16
2.8 Suivi et évaluation faits par le REDES.....	17
2.8.1 Les résultats du suivi fait par le REDES	17
2.8.2 Les résultats de l’évaluation faite par le REDES.....	18
III – Difficultés rencontrées.....	20
IV – Conclusion/Recommandations.....	22
V – Annexes.....	24

Résumé

La campagne d'hivernage 2000 n'a pas été à la hauteur des attentes placées en elle par la plupart des producteurs ruraux du Niger. Il en a résulté un déficit céréalier de l'ordre de 160 000 tonnes. De nombreuses zones avaient été classées sévèrement vulnérables. Cette situation a conduit le Gouvernement du Niger à élaborer une stratégie de conduite d'opérations de ventes de céréales à prix modéré au profit des populations déficitaires. C'est dans ce cadre que plusieurs requêtes ont été élaborées et adressées aux partenaires au développement amis du Niger dont le Grand Duché du Luxembourg. Les autorités compétentes de ce pays ont répondu favorablement à la requête qui leur a été adressée en promettant une aide de 5 000 000 LUF soit 80 000 000 FCFA qui sera exécutée sous forme de projet par Lux – Development et plus particulièrement par sa Représentation à Niamey. Ledit projet a été dénommé « NIG/013 'Aide Alimentaire' » par le Gouvernement Luxembourgeois. Il a été exécuté dans le respect des principes et selon les termes du texte de référence relatif au Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires au Niger. Il a bénéficié à une population de 33 146 habitants dans l'arrondissement de Ouallam, 24 799 habitants dans l'arrondissement de Filingué repartis respectivement dans 25 et 28 villages, ainsi qu'à 2 191 membres d'organisations de producteurs (OP) dont 738 femmes encadrés par le Projet INTRANTS de la FAO. Les fonds ont permis d'acquérir au total environ 410 tonnes de mil de qualité vanné au profit donc de 57 945 habitants et 2 191 chefs de ménages issus des 42 OP relevant de 4 villages.

En dépit du fait que c'est la première fois que la Représentation de Lux – Development à Niamey a été engagée dans une opération d'aide alimentaire et des difficultés multiformes qui se sont dressées tout au long de l'exécution du projet, cette dernière a été faite de main de maître par une équipe tout à fait acquise à la cause. Cette équipe était composée du personnel du Bureau de Niamey de Lux – Development et du Coordonnateur de la Cellule Crises Alimentaires (structure assurant le Secrétariat Permanent de la Commission Mixte de Concertation Etat – Donateurs « CMC » organe de pilotage du Dispositif d'atténuation des crises alimentaires) qui ont travaillé ensemble comme deux frères siamois, dans la compréhension mutuelle, la bonne humeur, l'efficacité et l'efficience. Ainsi, en 3 ½ mois tout fut scellé pour le plus grand bonheur des populations ciblées. C'est bien là l'objectif assigné à cette opération par le Gouvernement du Grand Duché du Luxembourg. Le recouvrement des recettes issues de la vente du mil et le versement subséquent du reliquat avant la clôture des comptes du Projet ont permis d'augmenter le Fonds Commun des Donateurs de 42 577 700 FCFA (64 909, 28 €). D'autres part, les OP bénéficiaires ont elles aussi pu accroître leur surface financière, rehaussant ainsi leurs capacités de financement des activités génératrices des revenus d'une part et des intrants agricoles d'autre part en vue d'une amélioration durable de leur sécurité alimentaire.

I – Contexte et justification

La campagne d'hivernage 2000 n'a pas du tout répondu à l'attente de nombreux producteurs ruraux nigériens. En effet, l'arrêt précoce des pluies dès la deuxième quinzaine du mois d'août dans nombre des contrées agricoles du pays, a engendré un important déficit céréalier de l'ordre de 163 000 tonnes. Au total, ce sont 4 155 villages agricoles sur les 10 094 que compte le pays, totalisant une population de 3 800 000 habitants environ soit 36 % de la population totale qui sont déclarés déficitaires à plus de 50 %. Ces villages sont disséminés dans presque toutes les zones agricoles. Le déficit global représente 6,6 % des besoins céréaliers totaux de la population nigérienne.

C'est suite à ce déficit vivrier que le gouvernement du Niger a élaboré des requêtes d'aide alimentaire qu'il a adressées à un certain nombre d'organismes de coopération bilatérale et multilatérale ainsi qu'à des ONG intervenant dans le pays. C'est dans ce cadre que le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine du Niger a, en date du 28 novembre 2000, adressé une lettre au Bureau de la Coopération Luxembourgeoise de Niamey avec une requête d'aide alimentaire jointe lui demandant de transmettre cette dernière aux autorités compétentes du Grand Duché du Luxembourg. La quantité d'aide alimentaire demandée était de 11.705 tonnes de céréales au profit des populations des zones agricoles déficitaires.

Dans un souci de sécuriser les populations de ces zones, le gouvernement du Niger a élaboré une stratégie consistant en une opération de vente à prix modéré des céréales de base depuis le mois de décembre 2000 qui coïncide avec le mois de jeûne de Ramadan (période de forte demande alimentaire entraînant une hausse des prix des céréales de base surtout en année de pénurie), jusqu'à la sortie de la soudure qui correspond au mois de septembre dans les zones septentrionales du pays. Ainsi, la quantité reçue du Grand Duché du Luxembourg va également entrer dans cette stratégie.

La transmission (faite le 5 décembre 2000) de la requête du gouvernement du Niger aux autorités compétentes du Grand Duché du Luxembourg (GDL) par Lux – Development (LD) a eu une suite favorable dès le 12 février 2001. A partir de cette date, le Bureau LD de Niamey a démarré le processus de mise en place du projet par une large consultation des organisations paysannes nigériennes, des partenaires à la sécurité alimentaire (Union Européenne, CCA, PAM, FAO) et l'élaboration des mécanismes de sa mise en œuvre avec la CCA. C'est ainsi, que le 13 avril 2001, la Représentation de LD au Niger a reçu par fax, une copie du mandat de formulation d'un projet dénommé « NIG/013 Aide Alimentaire » d'un montant de 5 000 000 LUF soit 80 000 000 FCFA. Ledit mandat se rapporte à la gestion et à la distribution de l'aide alimentaire au bénéfice des populations nigériennes déficitaires. Le mandat devrait être exécuté dans le respect des principes et selon les termes du texte de

référence relatif au dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires au Niger.

Le document relatif au mandat est consigné en Annexe I.

Les contacts subséquents établis par la Représentation de LD à Niamey avec le Cabinet du Premier Ministre ont permis de convenir de ce qui suit :

- l'exécution de l'aide luxembourgeoise va s'inscrire dans le droit fil des principes du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires ainsi que ceux de la Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire pour le Niger ;
- l'aide s'inscrira donc dans la stratégie consistant en une opération de vente à prix modéré de céréales de base (mil, sorgho) ;
- cette aide bénéficiera aux populations des villages déficitaires les plus vulnérables selon les données fournies par le SAP, le PAM, le CILSS et la FAO ;
- une partie de cette aide bénéficiera à des Organisations des Producteurs (OP) de certains villages couverts par le Projet INTRANTS de la FAO qui est un partenaire de Lux – Development ;
- les fonds issus de la vente seront versés dans le Fonds Commun des Donateurs (FCD).

II – Déroulement de l'opération

2.1 Choix des zones bénéficiaires

Les données de base du Système d'Alerte Précoce et de Gestion des Catastrophes (SAP/GC) établies en mars 2001 ont servi de base pour l'identification des zones bénéficiaires de l'aide alimentaire octroyée par le GDL. Selon ces données, les arrondissements de Ouallam, Filingué et Loga sont des plus affectés par la crise alimentaire en 2001 en raisons du déficit pluviométrique de l'hivernage 2000 et des séries successives d'années de mauvaises récoltes. Ils ont de ce fait été classés sévèrement vulnérables.

Préalablement à la mise en œuvre de l'aide alimentaire, une mission d'identification des zones bénéficiaires a été faite conjointement par la Représentante de LD et le Coordonnateur de la Cellule Crises Alimentaires au sein du Cabinet du Premier Ministre. Cette mission a démarré le 09 avril 2001 avec le Nord Filingué (cf compte rendu de mission en annexe).

A l'issue de cette mission d'identification, les zones retenues pour bénéficier de ladite aide alimentaire sont les arrondissements de Ouallam et de Filingué. L'arrondissement de Loga n'a pas été retenu pour deux (2) saisons principales : la faiblesse des quantités qu'il est possible d'acquérir avec le budget y afférent d'une part et d'autre part parce que la situation alimentaire y était nettement meilleure à cause de l'arrivée des quantités importantes de maïs en provenance de Parakou (Bénin) occasionnant une baisse sensible des prix des céréales sur le marché. Ainsi, même en période de soudure (2^{ème} décade août 2001), le maïs était vendu à 150 F/Kg à Loga contre 202 FCFA à Filingué et 191 FCFA à Ouallam (cf rapport de mission conjointe CILSS/FEWS/FAO joint en annexe).

2.2 Situation de départ des zones bénéficiaires

2.2.1 L'arrondissement de Ouallam

Il a enregistré un déficit céréalier brut de 33 657 tonnes. La population déficitaire à plus de 50 % est estimée à 232 842 habitants dont 33 146 habitants répartis dans 25 villages du canton de Tondikiwindi sont déficitaires à plus de 90 %. La note de vulnérabilité attribuée à l'arrondissement par le SAP/GC est de 54 % ; c'est la plus élevée de tous les arrondissements agricoles du Niger.

2.2.2. L'arrondissement de Filingué

Cet arrondissement a enregistré, au sortir de l'hivernage 2000, un déficit céréalier brut de 43 495 tonnes. La population déficitaire à plus de 50 % a été estimée à 305 235 habitants. Sa note de vulnérabilité établie par le SAP/GC est de 53 % c'est-à-dire, juste après celle de Ouallam. Les villages ciblés pour cette

aide sont ceux classés par la mission d'évaluation de la situation alimentaire de la FAO comme étant en état de pré famine en février 2001 (cf titre du rapport d'évaluation du Consultant National de la FAO, Monsieur Illo Katché joint en annexe). Il s'agit de 28 villages des Cantons de Kourfèye et de Tondikandia totalisant une population de 24 799 habitants.

Le document relatif à la « proposition d'utilisation de l'assistance alimentaire fournie par le Luxembourg » élaboré par la Cellule Crises Alimentaires du Cabinet du Premier Ministre est joint en annexe.

La situation alimentaire de ces deux (2) arrondissements décrites dans le bulletin d'information du SAP/GC N° 57 du 10 février 2001 (cf annexe) est la suivante :

- la prise d'un seul repas par jour dans les cantons de Kourfèye et de Tondikandia (Filingué) de Tondikiwindi (Ouallam) et de Kokorou (Téra) ;
- la consommation d'aliments de pénurie (son de céréales, fonio des fourmilières, autres feuilles de plantes sauvages) dans les cantons de Ouallam, Tondikiwindi et Kokorou ;
- des déplacements de familles entières sont signalés dans les cantons de Tondikandia (Filingué), de Kokorou (Téra), de Simiri et de Tondikiwindi (Ouallam) ;
- le départ en exode saisonnier de la population active s'est généralisé et se poursuit dans presque toutes les zones suivies (par le SAP/GC) du département de Tillabéri. Les principales destinations sont les sites aurifères de Koma Bangou, la ville de Niamey et les pays étrangers (Ghana, Togo, Nigeria), (fin de citation, cf fac-similé joint en annexe).

2.2.3 Les organisations de producteurs appuyées par le Projet INTRANTS de la FAO

Le Projet INTRANTS appuie les Organisations de Producteurs (OP) à s'organiser en Unions, accéder aux intrants agricoles par le développement des boutiques d'intrants autogérées et accéder aux crédits warrantés qui améliorent la relation entre la commercialisation des produits agricoles, l'achat d'intrants et le développement des activités génératrices des revenus (AGR). Le Projet INTRANTS entretient des relations de partenariat avec Lux – Development. Une aide alimentaire à des OP structurées, motivées, solvables mais manquant de vivres visera à promouvoir le lancement des AGR et l'amélioration durable de la sécurité alimentaire.

Au total 42 OP, réparties dans 4 villages des arrondissements de Kollo (2 OP), Boboye (Birni N'Gaouré) et Guidan Roundji ont été identifiées par le Projet

INTRANTS pour bénéficier de l'aide alimentaire luxembourgeoise. La situation alimentaire de ces zones était à l'époque caractérisée par :

- la fin des réserves alimentaires dans presque tous les ménages ;
- la raréfaction de plus en plus sévère des produits agricoles sur les marchés locaux ;
- la flambée des prix des produits alimentaires ;
- le faible pouvoir d'achat des paysans ;
- l'imminence d'une nouvelle campagne agricole dans un total dénuement de vivres (cf rapport de mise en place du mil au profit des OP fait par l'ONG EDP joint en annexes).

2.3 Achat du mil

Au moment de la mise en œuvre de l'opération d'aide alimentaire luxembourgeoise, LD avait saisi la Représentation du Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour lui demander :

- la liste des fournisseurs de mil résidant à Niamey ;
- un modèle de contrat-type de passation de marché avec les fournisseurs ;
- les modalités de location des camions du PAM pour assurer le transport des vivres destinés aux arrondissements de Ouallam et Filingué.

De toutes ces requêtes, seule la liste des fournisseurs de mil par le PAM agréés a été transmise à la Représentation de LD, les autres ayant été royalement ignorées. Ce mutisme du PAM a quelque peu nui à l'urgence de l'opération.

Cependant, LD et la Cellule Crises Alimentaires (CCA) n'ont pas pu trouver de mil ni sur les marchés locaux, ni dans les pays de la sous – région (Nigeria, Burkina Faso) pour les raisons suivantes :

- les retenues des stocks au niveau des marchés locaux ;
- l'interdiction de l'exportation des produits céréaliers qui frappe les commerçants du Nigeria ;
- la cherté du mil au Burkina Faso (20 000 à 22 000 FCFA le sac de 100 kg) à laquelle vont s'ajouter les frais inhérents au transport international ;
- etc...

Dans un souci de faciliter la mise en œuvre rapide de cette opération, la Coopération Française a proposé lors de la réunion du Comité Restreint de Concertation Etat – Donateurs du 4 avril 2001, la rétrocession d'un stock de 4 208 sacs de 100 kg de mil au titre d'une rotation technique de stock. Ce

tonnage était disponible dans les magasins de l'OPVN. Aussi, compte tenu des incertitudes sur le poids réel des sacs, la Coopération Française propose à Lux – Development de prendre en charge le reconditionnement du stock en sacs de 100 kg. Le tonnage ainsi obtenu a été proposé au prix de 150 000 FCFA la tonne. Cette proposition a été faite par la Coopération Française à LD par lettre en date du 11 avril 2001.

Une lettre d'acceptation de ladite proposition a été adressée par LD à la Coopération Française par le Chargé de Projets de LD à Luxembourg le 27 avril 2001. Elle a été reçue le même jour par fax par la Représentation de LD à Niamey. Cette dernière a été autorisée à signer le contrat pour l'achat de mil avec la Coopération Française le 8 mai 2001 suite à une correspondance du même Chargé de Projets.

Il faut noter qu'aussitôt après l'acceptation de la proposition de la Coopération Française en date du 23 avril 2001, la Coopération Française avait, dès le 26 avril 2001, écrit une lettre au Directeur Général de l'OPVN pour porter à sa connaissance la transaction en cour avec LD avec ampliation à cette dernière Agence.

Cette correspondance précisait que la valeur de la cession du stock de la Coopération Française sera versée directement dans le Fonds Commun des Donateurs (FCD) du dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires.

Le reconditionnement du stock a pris fin le 2 mai 2001 et le même jour les responsables de l'OPVN ont établi un Procès – Verbal dans lequel, ils certifient que le tonnage récupéré est de 387,4 tonnes et que la perte qui est 32,6 tonnes représente 7,76 % du stock.

La signature de la convention de cession du stock français a eu lieu le 14 mai 2001 entre la Coopération Française, LD et la Cellule Crises Alimentaires. Cette dernière a été mandatée pour suivre le bon déroulement des opérations et communiquer aux différentes parties les documents y afférents, transmettre à la Coopération Française un extrait de compte attestant du versement effectif de la contrepartie monétaire du stock cédé.

La demande de règlement au Fonds Commun des Donateurs a été adressée par la Coopération Française à LD le 17 mai 2001 pour y transférer la somme de 58 110 000 FCFA. Le montant correspond au règlement de la quantité effectivement livrée à LD (387,4 tonnes) après reconditionnement du stock initial, au prix de 150 000 FCFA la tonne.

Pour les OP de Dargué (arrondissement de Guidan Rourmdji dans le département de Maradi), une mission de la Représentation de LD à Niamey composée de

Madame Pascale JUNCKER, Chef de Projet NIG/013 et Monsieur Siddo Tiémogo, Conseiller National s'est rendue sur le lieu conjointement avec une équipe du Projet Intrants de la FAO. Cette mission a permis :

- la signature de protocoles d'accord entre le Projet Intrants et les OP ;
- la signature de protocoles d'accord entre les OP et LD ;
- l'achat du mil auprès d'un commerçant par l'intermédiaire d'une ONG dénommée ECO- développement participatif (EDP) à Maradi . Au total 153 sacs de mil de 100 kg ont été achetés au prix unitaire de 18 000 FCFA rendu Guidan Roundji.

Les frais de transport de Guidan Roundji à Dargué, étant à la charge des OP. La quantité de mil ainsi achetée est de 15 300 kg soit 15,3 tonnes.

Préalablement à l'achat, la mission a procédé à un échantillonnage du stock pour effectuer la pesée et le contrôle de qualité du mil contenu dans les sacs. A ce niveau, l'expertise de Monsieur Siddo a été d'un grand secours, en tant qu'ancien Cadre de l'Union Nationale des Coopératives (UNC). Le contrôle a confirmé la justesse du conditionnement et la bonne qualité des grains.

Après l'achat du mil à Maradi pour les OP de Dargué, du montant destiné à l'achat des vivres, il y avait un disponible qui permettait d'acheter au prix du marché à Niamey, environ 7 tonnes.

Pour l'achat supplémentaire de mil, une consultation restreinte a été engagée et le moins disant a vu son offre retenue.

La quantité de mil acquise à cet effet après vannage à l'OPVN est de 7,1 tonnes.

Ainsi, la quantité totale de mil de qualité achetée dans le cadre du Projet NIG/013 est de 409,8 tonnes.

Un certificat de qualité a été établi par la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) pour le lot le plus important livré par la Coopération Française.

2.4 Le dispositif de Sécurité Alimentaire au Niger

Pour assurer l'approvisionnement en céréales de sa population en cas de pénurie de la production vivrière, l'Etat se dote d'un dispositif national destiné à prévenir et gérer au mieux les crises alimentaires, avec l'appui des Donateurs partenaires du Gouvernement.

Le dispositif comprend :

- Un bien commun : le Stock National de Réserve (SNR) : équivalant à 80 000 tonnes de céréales, géré par la Commission Mixte de Concertation (CMC), il est composé par :
 - un stock physique de 40 000 tonnes nommé Stock National de Sécurité (SNS), il est constitué par les contributions financières ou en nature de l'Etat et des Donateurs. Il est détenu dans les magasins de l'OPVN qui en assure la bonne maintenance ;
 - un stock financier permettant d'acquérir 40 000 autres tonnes de céréales, nommé Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA), il est déposé dans un compte spécifique porteur d'intérêts à double signature.

- Un organe commun : la Commission Mixte de Concertation Etat – Donateurs (CMC). C'est l'instance de coordination et de décision qui assure la gestion et l'emploi du SNS, du FSA, du Fonds Commun des Donateurs (FCD), ainsi que le suivi du contrat – plan Etat – OPVN. Elle est assistée d'une Cellule technique de coordination située au Cabinet du Premier Ministre appelée Cellule Crises Alimentaires (CCA).

La CMC adopte le budget nécessaire au bon fonctionnement du dispositif et vérifie sa bonne exécution.

Elle se réunit à deux niveaux : en séance plénière et en Comité Restreint de Concertation (CRC) qui étudie et prépare les dossiers à lui soumettre.

- Un fonds d'Intervention (FI) : il permet de financer dans leur totalité, les actions d'atténuation des crises décidées : distributions gratuites (depuis l'achat des vivres jusqu'à leur distribution), micro – projets à haute intensité de main-d'œuvre, ventes à prix modérés. Il est composé par :
 - un Fonds Commun des Donateurs (FCD) ouvert à tous les donateurs publics qui souhaitent y participer et géré sous le contrôle de la CMC ;
 - les fonds de contrepartie de l'aide alimentaire destinée à l'atténuation des crises alimentaires, gérés bilatéralement et dont la CMC ne peut décider de l'utilisation, mais seulement veiller à la bonne coordination de leur emploi.

Les actions à financer par le Fonds d'Intervention (FI) sont décidées par la CMC en fonction des recommandations de la réunion annuelle du Comité National du SAP. Elles sont destinées en priorité aux populations dont le degré de vulnérabilité est supérieur à 50 %.

La Cellule Crises Alimentaires (CCA) : logée au sein du Cabinet du Premier Ministre (CPM) assure le secrétariat de la Commission Mixte de Coordination, coordonne les actions d'assistance décidées et suit l'exécution de ces décisions. Elle a également pour rôles de préparer les requêtes d'aide alimentaire et les réunions de concertations avec les partenaires, de suivre les annonces d'aide alimentaire et leur mise en œuvre, de veiller à la bonne coordination des mesures d'assistance alimentaire ainsi que du bon fonctionnement du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires. La Cellule Crises Alimentaires (CCA) reçoit ses informations relatives à la situation alimentaire à travers le Secrétariat Permanent du Système d'Alerte Précoce et de Gestion des Catastrophes (SP/SAP/GC) qui à son tour, reçoit ses informations par le biais de ses structures déconcentrées : les Cellules Régionales du SAP/GC au niveau départements et les Cellules Sous – régionales au niveau arrondissements et communes. Ainsi, il existe dans le pays, 8 cellules régionales (CR) du SAP/GC et une cinquantaine de cellules sous – régionales (CSR) du SAP/GC.

2.5 Répartition de l'aide alimentaire au niveau des zones bénéficiaires

La cérémonie officielle de remise de l'aide alimentaire acquise à travers le Projet NIG/013 a eu lieu le 2 mai 2001 en présence de Monsieur Jean FEYDER, Directeur de la Coopération Luxembourgeoise et de Monsieur Sala Amadou, Directeur de Cabinet du Premier Ministre.

La répartition des vivres a été faite de la manière suivante, sur proposition de la CCA :

- arrondissement de Ouallam : 175 tonnes ;
- arrondissement de Filingué : 175 tonnes ;
- OP appuyées par le Projet INTRANTS : 59,8 tonnes.

Ainsi, au total, environ 410 tonnes de mil ont été achetées et réparties au niveau des zones sévèrement vulnérables identifiées par les organismes impliqués dans la sécurité alimentaire et confirmés par la mission conjointe Lux-Development/CCA.

Les bénéficiaires de cette aide procéderont à une vente à prix modéré de 10 000 FCFA le sac de 100 kg au niveau des arrondissements de Ouallam et Filingué. Dans chaque village, les opérations de vente seront assurées par un comité ad'hoc de 3 personnes désignées par l'assemblée villageoise. Le recouvrement des recettes sera assuré par un comité sous-régional chargé de la mise en œuvre

de l'opération. Un montant de 500 FCFA par sac sera rétrocédé pour la rémunération des intervenants dans l'opération (Comité de vente, comité sous – régional).

Au niveau de l'arrondissement de Ouallam, 25 villages déficitaires à plus de 90 % totalisant une population de 33 146 habitants recevront les 175 tonnes.

Au niveau de l'arrondissement de Filingué, les 175 tonnes bénéficieront à 28 villages en situation de pré – famine totalisant une population de 24 799 habitants.

La répartition par villages de ces tonnages a été faite par la Cellule Crises Alimentaires au prorata des populations de chaque entité administrative.

En ce concerne les OP appuyées par le Projet INTRANTS, elles ont reçu 59,8 tonnes. Elles relèvent des villages de Danthiandou et Karabédji (Kollo), Gobéri Goubey (Birni N'Gaouré) et Dargué (Guidan – Roundji). Des protocoles d'accord ont été élaborés conjointement par Lux – Development et le Projet : les producteurs membres de ces OP censés bénéficier de cette opération sont au nombre de 2 191 dont 738 femmes. Aux termes de ces contrats, chaque OP signataire s'engage à verser directement sur le compte du Fonds Commun de Donateurs le montant correspondant au tonnage à elle attribué par la CCA à raison de 10 000 FCFA le sac de 100 kg. Sur présentation de l'ordre de versement, un bon d'enlèvement lui est établi par la CCA avec lequel l'OP se présente à l'OPVN pour le retrait des sacs. Les frais de transport de l'OPVN Niamey au Chef lieu de l'OP est à la charge de l'OP. Les OP s'engagent également à ne pas vendre ce mil à un prix excédant 80 % du prix du marché.

Tableau : Quantité de vivres reçue par OP (en tonnes)

<i>OP</i>	<i>Quantité de mil reçue</i>
Danthiandou	14,2
Gobéri Goubey	15,6
Karabédji	14,7
Dargué	15,3
Total	59,8

Sur la base du stock de mil disponible chez le fournisseur qui était de 7,7 tonnes, l'OP de Danthiandou devrait bénéficier de 14,8 tonnes. Cependant, après le vannage et le reconditionnement effectués à l'OPVN, la quantité sur laquelle la transaction a eu lieu entre le fournisseur et LD n'était que de 7, 1 tonnes, ce qui a entraîné un manque à gagner de 0,6 tonne pour l'OP.

A titre d'exemple, l'OP de Karabédji qui a bénéficié de 14,7 tonnes de mil, a pu réaliser un bénéfice net de 500 000 FCFA après la vente du mil à ses membres à

raison de 14 000 FCFA le sac de 100 kg. Cette somme a permis à l'OP d'acheter encore du mil à prix modéré ce qui lui a ouvert la porte à un crédit warranté. Comme on le voit, il y a là, un effet boule de neige que l'opération a permis d'engendrer, accroissant ainsi la surface financière des OP et par ricochet, leur capacité de financement des activités génératrices des revenus (AGR).

En ce qui concerne les arrondissements de Ouallam et Filingué, une fois les recouvrements effectués par les comités sous – régionaux, le total des recettes devra être intégralement versé dans le Fonds du Dispositif de Gestion et de Prévention des Crises Alimentaires et plus précisément dans le compte du Fonds Commun des Donateurs sis à ECOBANK, Agence de Niamey (compte n° : 0100 172 807 2016. Il s'agit d'un fonds destiné pour le financement d'autres projets d'atténuation des crises alimentaires.

Ainsi, le montant attendu pour alimenter le FCD à l'issue de l'opération est de 39 230 000 FCFA.

2.6 Transport

Le montage initial du document de Projet, prévoyait que le transport des céréales jusqu'au niveau des villages bénéficiaires des arrondissements de Ouallam et Filingué se fera par l'Office National des Produits Vivriers du Niger (OPVN), sous forme de prestation de service. Ce choix a été guidé par le fait que cet Office dispose d'une expérience certaine dans ce domaine. Malheureusement, le fait d'amener dans chaque village la quantité de vivres qui lui a été prévue a constitué un vice rédhibitoire pour l'Office qui dispose de camions poids lourds qui ne peuvent emprunter que des grands axes routiers. Cette idée fut donc vite battue en brèche.

Pour les OP, le transport des quantités qui leur ont été attribuées de l'OPVN à leur lieu de résidence sont à leur charge (OP des arrondissements de Kollo et de Boboye).

Quant aux OP de Dargué, les céréales achetées à Maradi ayant été payées par le Projet rendu Guidan – Roundji, les frais de transport de ce Chef-lieu d'arrondissement au village étaient à la charge de l'union des 5 OP bénéficiaires y résidant.

Après le désistement de l'OPVN pour le transport des vivres des arrondissements de Ouallam et Filingué, la Représentation de LD et la Cellule Crises Alimentaires ont de commun accord entrepris une consultation restreinte auprès des transporteurs de la place. L'offre de prestation du moins – disant, Monsieur Abdouramane Mamane Hamani a été retenue.

La mise en place effective des vivres au niveau des villages bénéficiaires y compris ceux des OP a été terminée, courant mai 2001.

2.7 Suivi par Lux – Development et les partenaires

Des missions de suivi et de supervision de la mise en place des vivres ainsi que de leur vente ont été effectuées dans toutes les zones par LD et la Cellule Crises Alimentaires pour les unes et conjointement par LD et le Projet INTRANTS pour les autres en plus du suivi presté fait sur une base contractuelle par le Bureau d'Etudes REDES.

Ainsi, au titre de LD, la situation des missions effectuées se présente ainsi qu'il suit :

- Madame Pascale JUNCKER, Représentante de LD, Chef de Projet : 3 missions dont (1) d'identification conjointement avec la CCA ou le Projet INTRANTS ;
- Monsieur Siddo Tiémogo, Conseiller Principal, 3 missions dont une (1) conjointement avec la CCA ;
- Monsieur Ibrahim Balla Rabé, Comptable, a effectué un suivi comptable conjointement avec la CCA.

Quant au Coordonnateur de la CCA, il a eu à effectuer 3 missions dans le cadre de l'opération dont une d'identification des zones bénéficiaires, une autre de sensibilisation/information des autorités administratives avec l'équipe du REDES et enfin la 3ème pour le suivi des opérations de vente des vivres.

Une des missions de suivi de l'opération a été faite conjointement avec un reporter - photographe qui a été chargé d'écrire deux articles illustrés, l'un pour la presse locale et l'autre pour la presse luxembourgeoise. Une bonne centaine de poses environ ont été prises à diverses étapes de l'opération au niveau de tous les villages bénéficiaires de l'aide alimentaire. Les photos développées sont disponibles à la Représentation de LD à Niamey.

Ces missions de supervision de la vente des vivres ont été fortement édifiées du bien fondé de l'opération ainsi que de sa pertinence. Celle-ci a, en effet à son actif, les mérites suivants :

- La disponibilité des vivres dans les villages les plus reculés, distants de plusieurs dizaines des kilomètres des marchés locaux les plus proches ;
- L'accessibilité physique et économique des vivres en raison de la vente au niveau village, par un comité mis en place par

l'assemblée villageoise, de mil au tia (unité de mesure locale de l'ordre de 2,5 kg) au prix de 100 FCFA le kg soit, environ 2 fois moins cher que sur les marchés locaux.

Ainsi, l'opération a plu aux bénéficiaires comme de la crème comme le témoigne chaque jour, leur engouement au niveau des lieux de vente.

2.8 Suivi et évaluation faits par le REDES

Conformément au document de mise en oeuvre de l'opération, élaboré par la Cellule Crises Alimentaires en avril 2001, le suivi et l'évaluation de l'opération ont été confiés à un Bureau d'Etudes. Ainsi c'est le REDES qui a été retenu suite à un avis d'appel d'offre national, en raison de sa longue expérience et sa forte implication dans la sécurité alimentaire au Niger.

Les termes de référence de la consultation ont été élaborés par LD. Un rapport de suivi et un rapport d'évaluation ont été fournis à LD par le REDES. Ces rapports ont déjà fait l'objet d'une diffusion.

L'évaluation a consisté en la conduite d'une enquête légère auprès d'un échantillon des ménages des villages bénéficiaires de l'opération en vue d'en cerner l'impact. Pour le besoin de l'enquête, il a été demandé aux différents comités de vente de procéder systématiquement à l'enregistrement quotidien des bénéficiaires de la vente. C'est cette liste de registre qui a servi de base de sondage pour l'enquête.

2.8.1 Résultats du suivi fait par le REDES

Les principaux enseignements tirés du suivi de l'opération fait par le REDES sont les suivants :

- le conditionnement des vivres a été excellent ;
- le chargement des camions transporteurs pour les arrondissements de Ouallam et Filingué a été fait dans de bonnes conditions, sans dégât majeur sur les sacs ;
- l'acheminement des vivres au niveau des villages bénéficiaires a été lent et laborieux (4 jours par arrondissement) en raison des difficultés d'accès à plusieurs de ces villages ;
- toutes les quantités prévues pour les différents villages ont été effectivement reçues dans de bonnes conditions. Il a cependant été observé un flottement pour la réception officielle en raison de

l'absence de délégation de la Cellule Sous-Régionale du Système d'Alerte Précoce et de Gestion des Catastrophes (CSR/SAP/GC) censée co-signer les bons de livraison avec les différents chefs de villages

- en général, les comités de vente ont bénéficié de la confiance des populations en dépit de l'ingérence des chefs traditionnels et des autorités administratives dans la formation de certains d'entre eux ;
- il a été noté une sous information des bénéficiaires des arrondissements de Ouallam et de Filingué par rapport à l'opération faute d'une mission de sensibilisation et d'information des CSR/SAP/GC respectives. Cependant, l'équipe de suivi du REDES a pu combler les lacunes ;
- les conditions de stockage des vivres dans les villages ont été globalement satisfaisantes ;
- les instruments de mesure des vivres au moment des ventes ont été les instruments de mesure qui sont utilisés localement (tia à Filingué, boîte de 8 00 g à Ouallam)
- les prix du mil sur les marchés locaux varient de 156 à 219 FCFA/kg à Ouallam et de 200 à 225 FCFA/kg à Filingué au moment de l'opération ;
- Le prix pratiqué pour l'opération est de 100 FCFA/Kg dans toutes les localités ou peu s'en faut, ce qui est conforme aux consignes données aux assemblées villageoises c'est-à-dire vendre à 10 000 FCFA les sacs de 100 kg.

2.8.2 Résultats de l'évaluation faite par le REDES

Les principaux enseignements tirés de l'évaluation de l'opération sont les suivants :

- l'opération a été très bien appréciée par les populations bénéficiaires pour plusieurs raisons :
 - les vivres ont été placés le plus proche possible d'elles le prix a été le plus bas de toute l'année jusqu'à date (1 00 FCFA/kg) ;

- la population n'a eu à prendre en charge aucune dépense liée à la mise en oeuvre de l'opération ;
 - la responsabilisation des communautés villageoises a été totale.
- l'opération est intervenue à une période critique du point de vue disponibilités alimentaires dans les zones ciblées. Elle a contribué à atténuer la flambée des prix sur les marchés en les stabilisant autour de 150 FCFA le kg tout au long de son déroulement ;
 - les vivres mis en place sont de bonne qualité (absence d'impuretés, de récolte récente, peu de brisures) si bien que nombreux sont les producteurs qui ont envisagé de les utiliser comme « semences » ;
 - l'opération a gagné en organisation en dépit des problèmes de communication qui ont jalonné son démarrage. Elle s'est faite dans la transparence, la responsabilisation des populations, le souci d'efficacité et d'efficience ;
 - les quantités mises en place étaient très insuffisantes au regard de l'océan des besoins des populations cibles.

Au niveau des OP appuyées par le Projet INTRANTS, l'opération a en outre généré des recettes qui sont entrées directement dans leur fonds. Cette augmentation de leur surface financière a accru leur capacité de financement des activités génératrices des revenus (AGR), ce qui est de nature à les prédisposer à acquérir plus d'intrants agricoles en vue de l'amélioration durable de leur sécurité alimentaire. Pour ces raisons, certaines d'entre elles ont adressé à LD des lettres de félicitations ou d'engagement pour la réussite de l'opération.

III - Difficultés rencontrées

Au cours de l'exécution du Projet NIG/013, les difficultés rencontrées ont été nombreuses et multiformes. Nous nous contenterons de ne citer que les plus importantes.

1. La forte demande des céréales, constatée dès la sortie de l'hivernage 2000 en raison des mauvais résultats de la campagne ont engendré une flambée de prix de mil et de sorgho qui sont les deux (2) céréales de base au Niger. Cette forte demande précoce a conduit les commerçants spéculateurs à garder leurs stocks dans les magasins, entraînant de facto, une pénurie. Au démarrage de l'opération, les prix étaient tels que les quantités qu'il était possible d'acquérir avec l'enveloppe disponible seraient insignifiantes. Au niveau des pays de la sous région, les conditions d'accès au mil et au sorgho étaient également défavorables. Le salut n'est venu que suite à une rotation technique du stock de mil de la Coopération Française (CF) ;
2. Le refus de collaboration de certains organismes internationaux pourtant membres de droit du dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires, notamment le Programme Alimentaire Mondial (PAM). En effet, l'exécution de NIG/013 étant la première expérience de la Représentation de LD à Niamey dans le domaine de l'aide alimentaire, il a été demandé au PAM la liste des fournisseurs de céréales agréés à son niveau, un modèle de contrat type pour l'achat des vivres ainsi que les modalités de location de ses camions pour la mise en place du mil au niveau des villages ciblés. Malheureusement le PAM ne s'est prononcé que sur la seule liste des fournisseurs, ignorant royalement les autres requêtes. Une telle attitude n'est pas de nature à créer un bon climat de confiance entre les partenaires au développement ;
3. Les difficultés de communication entre Niamey et les arrondissements de Ouallam et Filingué (liaisons téléphoniques, voies de communications). Zones immenses et fortement enclavées, les arrondissements de Ouallam et de Filingué sont faiblement approvisionnés en produits alimentaires, par les circuits commerciaux. La cherté des coûts d'approche et la faiblesse du pouvoir d'achat des populations n'encourageant pas suffisamment de commerçants à se déployer dans ces zones.

En effet lors de la mise en place de ces céréales, les transporteurs étaient hostiles à emprunter la voie Niamey - Ouallam ou Balléyara-Banibangou, à

cause de la dégradation extrême des pistes qui ne favorise guère la circulation de leurs camions dans des conditions acceptables et à des prix bénéfiques. C'est pour cette raison, qu'au cours de la mise en place des céréales, leurs camions déchargeaient les céréales dans les villages situés sur l'axe principal et se faisaient relayer par les moyens traditionnels de transport (charrettes à traction animale).

Par ailleurs une insécurité résiduelle persiste encore dans le Nord de ces zones où des bandits armés continuent à piller les populations et les passagers.

Les liaisons téléphoniques de ces zones sont peu opérationnelles ; le contact direct demeure le moyen le plus utilisé pour toucher les autorités et les populations, malgré son coût élevé. Par exemple, pour avertir les autorités sous-régionales du début de la mise en place des céréales dans les villages bénéficiaires, il a fallu prendre attache avec les autorités de Tillabéri ou la Direction de la Protection des Végétaux à Niamey pour donner les informations par message radio.

Lors de la mise en place des céréales dans le cadre des différentes opérations d'aides alimentaires menées par l'Etat, les transporteurs réquisitionnés dépassaient largement la charge maximale autorisée à l'essieu avec 42 tonnes par exemple pour un camion de 35 tonnes. Cela contribue davantage à la dégradation des pistes. Le manque d'entretien et les intempéries (pluie, vents et amplitude thermique) apportent aussi au lot des difficultés.

Pour se rendre à Ayawa, Rouafi, Dinkilmi, Ibankan, et autres, dans la partie Est de l'arrondissement de Filingué, il faut d'abord, à partir de Filingué, parcourir une quinzaine de kilomètres dans les champs, les cuvettes et les dunes de sables, avant de retrouver une piste sommaire. L'équipe chargée de l'évaluation de l'opération était obligée de faire recours aux services d'un guide pour respecter le délai prescrit et ne pas endommager son véhicule. En effet, une panne dans cette région immobiliserait un véhicule des jours durant, avant de faire recours à un mécanicien, car il est rare de croiser un véhicule sur le tronçon.

A titre d'exemple, selon le Chef du Service Agricole d'Arrondissement de Filingué, Secrétaire Permanent de la Cellule sous régionale SAP/GC, le transport d'un sac de mil de 100 kg de Filingué à Ayawa, sur une distance de 140 km , coûterait 2.500 FCFA pendant la saison sèche et 3.500 FCFA pendant l'hivernage quand les pistes sont plus difficilement praticables.

Quant à la zone de Ouallam, elle se présente comme une zone d'insécurité, avec le résidu de la rébellion Touareg du Mali et du Niger. A tout moment, les véhicules civiles peuvent être attaqués. Pour la mise en place des

céréales, il a fallu l'appui des autorités administratives de Banibangou, qui ont fait recours aux véhicules de l'armée.

IV CONCLUSION ET RECOMMANDATION

L'opération vente de mil à prix modéré menée dans le cadre du Projet NIG/013 avec l'appui financier du Gouvernement luxembourgeois a été conduite conjointement par LD et la Cellule Crises Alimentaires du Cabinet du Premier Ministre avec une rapidité et une dextérité qui forcent l'admiration.

En effet, en dépit des difficultés nombreuses et multiformes rencontrées au cours de cette exécution évoquées plus haut, de l'éloignement de certains bénéficiaires dans le département de Maradi, 3 ½ mois seulement se sont écoulés entre la date d'acceptation de la requête nigérienne par les autorités luxembourgeoises (12 février 2001) et la fin de l'opération (fin mai 2001).

L'évaluation de celle-ci menée par un bureau d'études indépendant a fait clairement ressortir que les objectifs qui lui avaient été assignés ont été largement atteints (augmentation de la disponibilité alimentaire au niveau des zones les plus vulnérables, réduction du prix de vente du mil par rapport aux prix du marché, stabilisation des prix de marché, etc). Beaucoup d'efforts ont été déployés par les 2 structures citées plus haut chargées de la mise en oeuvre de cette aide alimentaire à travers les différentes missions qu'elles ont eu à effectuer sur le terrain, ce qui leur a permis de mesurer l'importance des besoins vivriers qui existent au niveau des zones ciblées et qui sont restés largement non couverts. L'effort à déployer aurait été le même avec 2, 3 ou 4 fois plus d'aide. En effet, sur les 163 000 tonnes de déficit brut, le programme n'avait permis qu'à mobiliser 410 tonnes soit 0,25 % des besoins complémentaires totaux. En dépit de la faiblesse de cette aide alimentaire octroyée, le Grand-Duché du Luxembourg (GDL) se classe au 5ème rang des bailleurs de fonds du Niger dans le domaine de l'appui à la sécurité alimentaire derrière des Institutions comme l'Union Européenne et des pays tels que la France et le Japon.

D'autres part, l'exécution du Projet NIG/013 a permis au GDL de participer à l'augmentation de fonds du Fonds Commun des Donateurs (FCD) à hauteur de **42 577 700 FCFA (64 909, 28 €)**. Ainsi, bien que le pays ne soit pas signataire du **Relevé de conclusions** régissant le fonctionnement du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires, il apporte ainsi un appui substantiel à son fonds d'intervention qui est l'outil financier du dispositif, lequel permet de répondre aux crises alimentaires limitées en finançant des actions d'atténuation. Ainsi, le GDL peut de ce fait, participer à toutes les réunions de la Commission Mixte de Concertation Etat - Donateurs (CMC), instance de décision dudit dispositif national.

Au stade actuel de nos réflexions, deux (2) recommandations s'imposent à l'attention du Gouvernement luxembourgeois.

1. Augmenter à l'avenir le montant de l'assistance financière pour le soutien à la sécurité alimentaire dans les zones sévèrement vulnérables car le Niger renferme plusieurs zones à déficit céréalier structurel (Ouallam, Filingué, Loga, Dakoro, Mayahi, Tanout, Gouré, Mainé Soroa, etc...) ;
2. Accélérer le processus d'adhésion officielle du GDL à la Commission Mixte de Concertation Etat - Donateurs (CMC) et faire suivre du point de vue ressources humaines, en procédant à la signature du Relevé de Conclusions régissant le fonctionnement du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires, un instrument incontournable quand on veut intervenir dans le domaine de la sécurité alimentaire au Niger.

Pour sa part, la Représentation de LD à Niamey s'engage résolument à combler les quelques défaillances constatées lors de cette première expérience en mettant beaucoup plus d'accents sur la communication, la sensibilisation et l'information des autorités administratives ainsi que des populations bénéficiaires en cas d'exécution future d'autres actions d'atténuation des crises alimentaires au Niger.

ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe I : Documents de base du Projet

- 1.1 Requête du Gouvernement du Niger pour procéder à une opération de vente de céréales à prix modéré durant la période de Ramadan et lettre de transmission**
- 1.2 Mandat de formulation pour le Projet « NIG/013 Aide Alimentaire »**
- 1.3 Proposition d'utilisation de l'assistance alimentaire fournie par le Luxembourg**

Annexe II : Informations financières

- 2.1 Budget consolidé niveau terrain ;**
- 2.2 Récapitulatif de l'intervention des bailleurs et de l'Etat dans le domaine de l'appui à la sécurité alimentaire.**
- 2.3 Monétisation opération vente de mil à prix modéré financée par la Coopération Luxembourgeoise**
- 2.4 Note. Remboursement de trop perçu**

Annexe III : Rapports de missions

- 3.1 Compte – rendu de mission : Mise en œuvre de l'aide alimentaire luxembourgeoise**
- 3.2 Rapport d'analyse d'échantillons de mil stocké à l'OPVN (Lazaré)**
- 3.3 Compte – rendu de mission : Supervision et contrôle de la vente à prix modéré dans l'arrondissement de Ouallam**

Annexe IV : Projet INTRANTS FAO

- 4.1 Proposition pour la distribution des vivres pour les OP partenaires du Projet INTRANTS. Avril 2001.**
- 4.2 Protocole d'accord entre LD et les OP**
- 4.3 Rapport de mise en place du mil au profit des OP de Dargué grâce à l'appui de Lux – Development**
- 4.4 Note de la CCA à la Représentante de LD**

Annexe V : Coupures de presse et courriers

Annexe VI : Photos

Annexe I : Documents de base du Projet

- 1.1 Requête du Gouvernement du Niger pour procéder à une opération de vente de céréales à prix modéré durant la période de Ramadan et lettre de transmission**
- 1.2 Mandat de formulation pour le Projet « NIG/013 Aide Alimentaire »**
- 1.3 Proposition d'utilisation de l'assistance alimentaire fournie par le Luxembourg**

Annexe II : Informations financières

2.1 Budget consolidé niveau terrain ;

2.2 Récapitulatif de l'intervention des bailleurs et de l'Etat dans le domaine de l'appui à la sécurité alimentaire.

2.3 Monétisation opération vente de mil à prix modéré financée par la Coopération Luxembourgeoise.

2.4 Note. Remboursement trop perçu

Annexe III : Rapports de missions

3.1 Compte – rendu de mission : Mise en œuvre de l'aide alimentaire luxembourgeoise

3.2 Rapport d'analyse d'échantillons de mil stocké à l'OPVN (Lazaré)

3.3 Compte – rendu de mission : Supervision et contrôle de la vente à prix modéré dans l'arrondissement de Ouallam

Annexe IV : Projet INTRANTS FAO

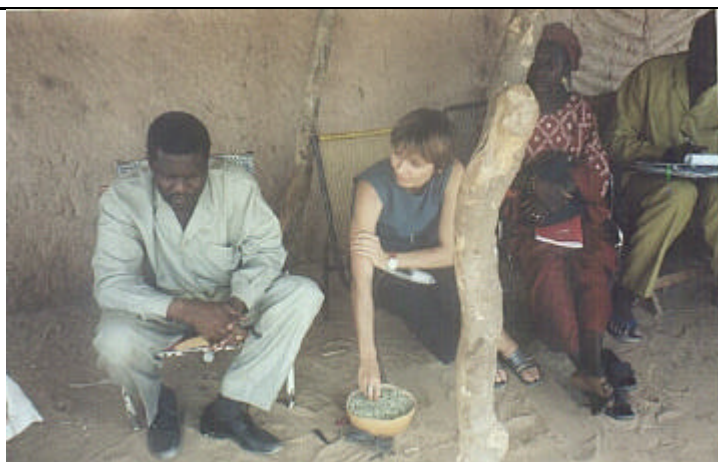
- 4.1 Proposition pour la distribution des vivres pour les OP partenaires du Projet INTRANTS. Avril 2001.**
- 4.2 Protocole d'accord entre LD et les OP**
- 4.3 Rapport de mise en place du mil au profit des OP de Dargué grâce à l'appui de Lux – Development**
- 4.4 Note de la CCA à la Représentante de LD**

Annexe V : Coupures de presse et courriers

Annexe VI : Photos



Cérémonie officielle de remise de l'aide alimentaire en présence de Monsieur Jean FEYDER, Directeur de la Coopération Luxembourgeoise et de Monsieur Sala Amadou, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, le 2 mai 2001.



Dégradation de la situation alimentaire des zones vulnérables confirmée par la consommation d'aliments de pénurie tel que *Boschia senegalensis* (Anza) présenté à la mission conjointe d'identification LD/CCA.

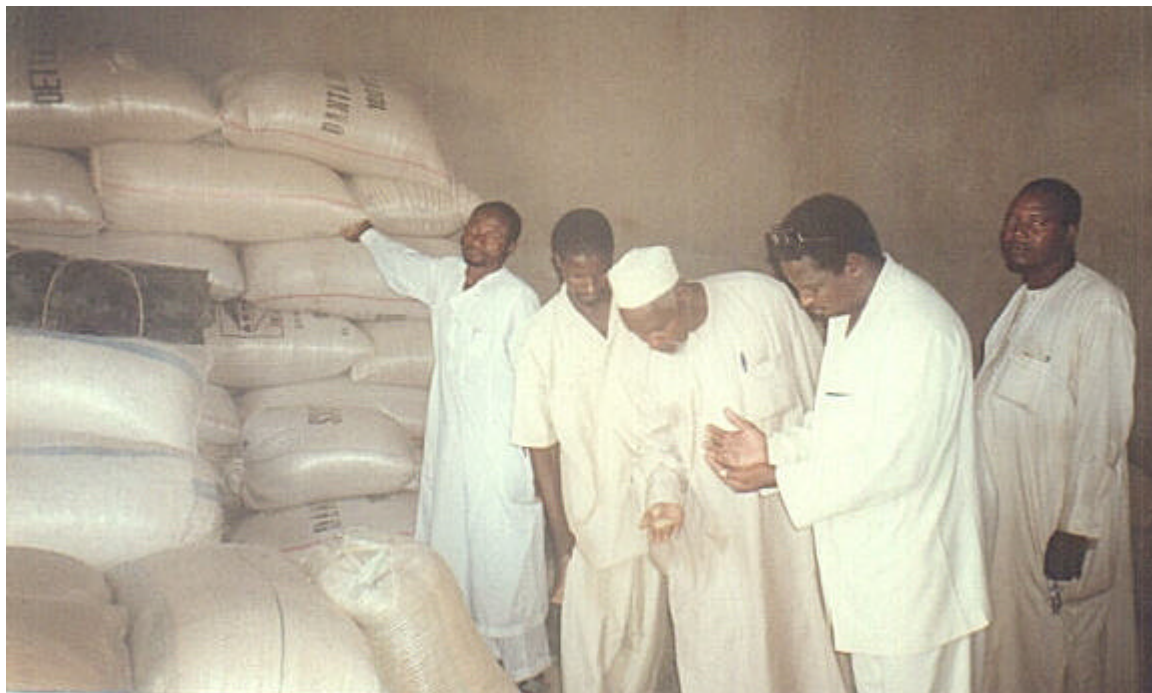




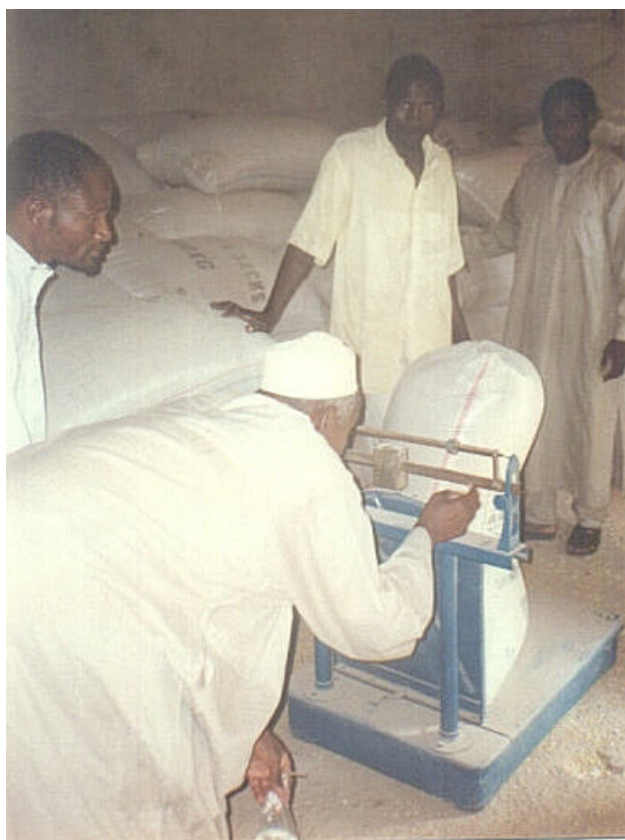
Chargement de stock au niveau du magasin de l'OPVN



Déchargement de sacs de vivres au niveau d'un village bénéficiaire



Présentation du stock des OP de Dargué à la mission conjointe LD/Projet INTRANTS



Contrôle du poids des sacs destinés aux OP de Dargué par la mission conjointe LD/Projet INTRANTS



Réception de vivres au niveau de Ibankan (Filingué)



Réception de vivres au niveau du village de Dinkilmi (Filingué)



Déchargement de sacs de vivres d'un village bénéficiaire



Déchargement de sacs de vivres d'un village bénéficiaire



Stockage de sacs de vivres sur palettes dans un magasin



Déchargement et stockage de sacs de vivres dans un magasin en banco

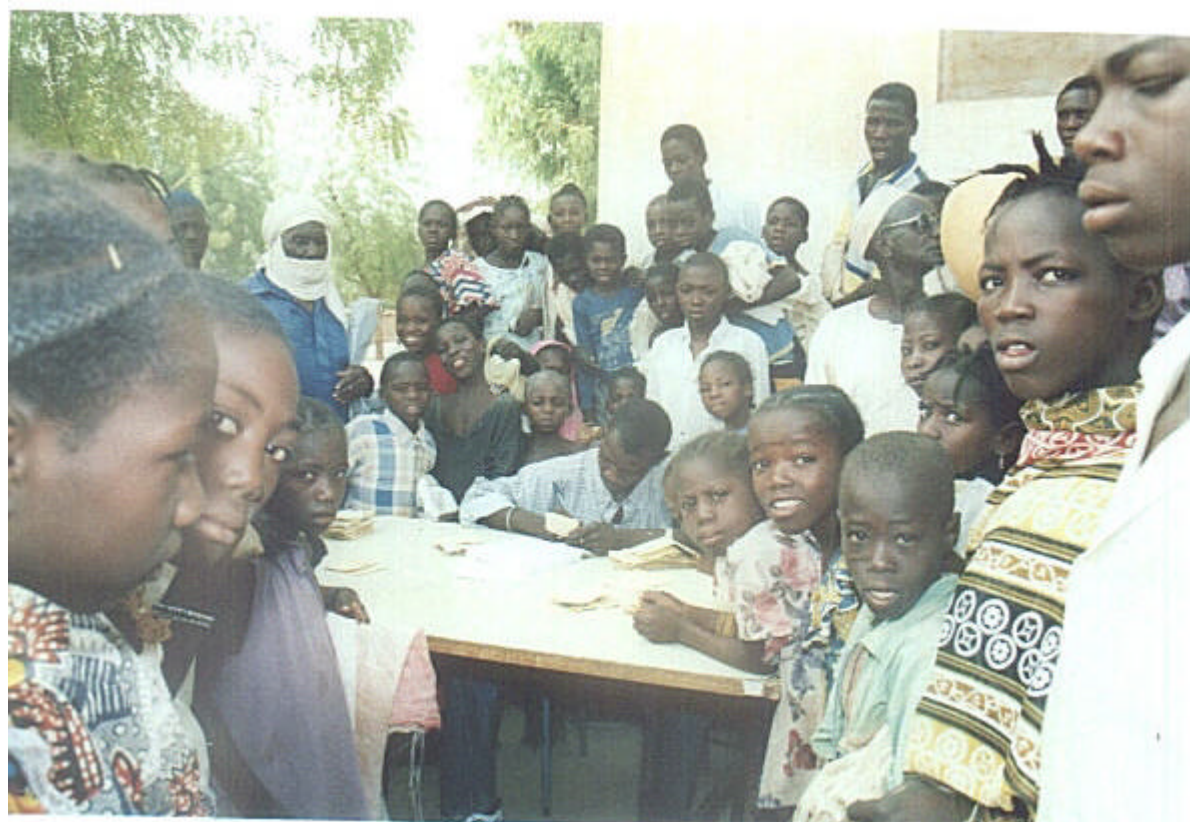


Mise en place de comités de vente au niveau des assemblées villageoises bénéficiaires





Vente des rations quotidiennes au niveau des villages ciblés sur présentation des cartes de famille





Vente des rations quotidiennes à la boîte de 800 g dans l'arrondissement de Ouallam



File d'attente du démarrage de la vente des rations quotidiennes



Une vue du magasin de l'OPVN lors de la cérémonie officielle de remise de l'aide alimentaire